

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE
DES CÔTES DE MOIVRONS**

**PROCES-VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL SCOLAIRE**
Séance du 06 SEPTEMBRE 2022

Nbre de membres : 06
Nbre de présents : 06
Nbre de votants : 06

L'an deux mille vingt deux, le six septembre à 18h00, le Conseil Syndical Scolaire des Côtes de Moivrons s'est réuni à la salle du conseil de la Mairie de Moivrons, après convocation légale de Monsieur Arnaud DARBELET, Président.

Date de la convocation :
30/08/2022

Étaient présents : Nicolas DUPRE, Alexis VENIER, Viviane VENIER, Myriam THOUVENIN, Denis MATHIEU, Arnaud DARBELET

Date d'affichage :
30/08/2022

Étaient excusés : Néant

Date d'affichage du
Compte-rendu :

Pouvoirs : Néant

09/09/2022

Le Conseil a choisi pour secrétaire Arnaud DARBELET

Date d'envoi en Préfecture :
09/09/2022

↳ N° D2022-09 : ELECTION DU PRESIDENT ET VICE-PRESIDENT(S) du Syndicat Intercommunal Scolaire des Côtes de Moivrons

Suite à la démission de Madame Frédérique CLAUSSE en date du 22 juillet 2022, Monsieur Arnaud DARBELET, 1^{er} vice-président, a été nommé par le Préfet de Meurthe-et-Moselle pour assurer la présidence par intérim du Syndicat Intercommunal Scolaire dans l'attente de l'élection d'un nouveau Président.

Il est nécessaire de procéder à l'élection d'un nouveau Président et de modifier l'ensemble du bureau actuellement en place.

Le syndicat qui porte le nom de Syndicat Intercommunal Scolaire des Côtes de Moivrons a son siège 2 rue de la Côte 54760 MOIVRONS et comprend les communes suivantes :

- Moivrons
- Sivry
- Villers-les-Moivrons

Le syndicat est administré par un comité composé de 6 membres désignés répartis comme suit :

- Moivrons : 2 délégués + 1 suppléant
- Sivry : 2 délégués + 1 suppléant
- Villers-les-Moivrons : 2 délégués + 1 suppléant

Madame Viviane VENIER, doyenne d'âge, prend la présidence de la séance

ELECTION DU PRESIDENT

Vote à bulletin secret
1^{er} tour de scrutin

Il est procédé au vote :

Nombre de bulletin trouvés dans l'urne : 6
Bulletins litigieux : 0
Reste pour le nombre de suffrage exprimés : 6

Majorité absolue :
A obtenu 6 voix Monsieur Arnaud DARBELET

ELECTION DU 1^{ER} VICE-PRESIDENT

Vote à bulletin secret
1^{er} tour de scrutin

Il est procédé au vote :

Nombre de bulletin trouvés dans l'urne : 6
Bulletins litigieux : 0
Reste pour le nombre de suffrage exprimés : 6

Majorité absolue :
A obtenu 6 voix Madame Myriam THOUVENIN

ELECTION DU 2^{ième} VICE-PRESIDENT

Vote à bulletin secret
1^{er} tour de scrutin

Il est procédé au vote :

Nombre de bulletin trouvés dans l'urne : 6
Bulletins litigieux : 0
Reste pour le nombre de suffrage exprimés : 6

Majorité absolue :
A obtenu 6 voix Monsieur Alexis VENIER

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

Monsieur Arnaud DARBELET ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

Madame Myriam THOUVENIN (1^{er} VP) et Monsieur Alexis VENIER (2^{ième} VP) ayant obtenu la majorité absolue ont été proclamés Vice-présidents et ont été immédiatement installés.

Composition du conseil syndical :

Arnaud DARBELET, Président (Commune de Moivrons)
Nicolas DUPRE, Titulaire (Commune de Moivrons)
Jérôme SOT, Suppléant (Commune de Moivrons)
Myriam THOUVENIN, 1^{er} Vice-Présidente (Commune de Sivry)
Denis MATHIEU, Titulaire (Commune de Sivry)
Jacques FRITSCH, Suppléant (Commune de Sivry)
Alexis VENIER, 2^{ième} VP (Commune de Villers-Lès-Moivrons)
Viviane VENIER, Titulaire (Commune de Villers-Lès-Moivrons)
Marjorie MATHIEU, Suppléante (Commune de Villers-Lès-Moivrons)

N° D2022-10 DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1

Objets : CHAPITRE 011

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
022 (022) : Dépenses imprévues	-1 000,00	7067 (70) : Redev.&droits des serv.péri-sc	13 000,00
60623 (011) : Alimentations	16 000,00	7788 (77) : Produits exceptionnels divers	11 000,00
673 (67) : Titres annulés (sur exercices anté	9 000,00		
	24 000,00		24 000,00
Total Dépenses	24 000,00	Total Recettes	24 000,00

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide, à 5 voix Pour et 1 Abstention :
APPROUVE la Décision Modificative budgétaire n°1.

Divers : Démission d'un agent en date du 10 septembre 2022

Ordre du jour :

- Election Président/Vice-Président(s)
- DM n°1

- Divers

Signatures :

Denis MATHIEU	Arnaud DARBELET	Viviane VENIER
Alexis VENIER	Myriam THOUVENIN	Nicolas DUPRE